CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DUNKERQUE

25 FEV. 2022

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Séance du conseil d'administration du 22 février 2022

CCAS Dunkerque

Table des matières

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

A. Une organisation du CCAS de Dunkerque et de ses missions qui poursuit son évaluation en 2022 3

1. **Le pôle Inclusion 4**
2. **Le pôle Accompagnement au Grand Age 5**
3. **Le pôle Développement de démarches Transversales 6**
4. **Le pôle Services Supports 7**
5. **La structuration de la gestion financière des activités du CCAS 7**

B. Une année 2021 qui a de nouveau était marquée par la crise sanitaire et ses conséquences, sans toutefois d'impact sur la qualité des services proposés, dans une maitrise budgétaire globale 8

C. Une année 2022 qui doit permettre d'engager le CCAS dans une nouvelle dynamique de changement, dans un exercice budgétaire maitrisé 11

1. **Des mesures et ajustements qui se déclineront à différents titres au sein du CCAS avec des incidences sur les multiples budgets 12**
2. **Les activités du pôle Inclusion 14**
   - 2.1. l'évolution de la demande sociale et l'aide facultative 14
   - 2.2. Les parcours de Réussite et Réussir Mes Etudes 15
   - 2.3. L'accompagnement spécifique au relogement dans le cadre de l'opération menée sur le site des pavillons Van Eeghem 16
   - 2.4. Les actions d'insertion et le nouveau Plan Départemental 16
   - 2.5. Les ateliers chantiers d'insertion 18
3. **Les activités du pôle Accompagnement au Grand Age 19**
   - 3.1. L'EHPAD Van Eeghem budgétairement à l'équilibre 20
   - 3.2. La petite unité de vie Maria Shepman dans un équilibre budgétaire qui se redresse mais qui reste fragile 21
   - 3.3. La petite unité de vie Maison des Dunes dans un déficit structurel comparable à celui de 2021 22
   - 3.4. La résidence autonomie Louis Matthys dans un équilibre budgétaire qui se redresse mais qui reste fragile 23
   - 3.5. L'accueil de jour Alzheimer qui revient progressivement à l'équilibre budgétaire 24
   - 3.6. Le Comité Local d'Information et de coordination budgétairement à l'équilibre 25
   - 3.7. Les activités développées contribuant au maintien à domicile 25
4. **Un budget principal prévisionnel qui viendra en articulation des budgets des résidences et services en reprenant l'ensemble de ces orientations 26**

D. La prospective financière 27

1. L'évolution au fil de l'eau de la section de fonctionnement 27
2. La programmation pluriannuelle des investissements 28

A. Une organisation du CCAS de Dunkerque et de ses missions qui poursuit son évolution en 2022

Le Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque se structure désormais en 4 pôles qui s'articulent et développent des synergies au regard des politiques, projets et activité à élaborer et mettre en œuvre.

Au 1er janvier 2022, les effectifs du CCAS s'établissent donc comme suit afin de développer des services de qualité au plus proche des usagers :

- **225 agents pour 204,04 équivalent temps plein (ETP) se répartissant comme suit :**
  - **161 agents titulaires pour 153,5 ETP**
  - **14 agents contractuels non permanents pour 13 ETP**
  - **44 agents en parcours d'insertion : 38 en CDDI au sein de nos ACI pour 28,12 ETP et 6 en Parcours Emploi Compétence pour 3,42 ETP**
  - **2 apprentis pour 2 ETP**
  - **4 agents en disponibilité**

1. Le pôle Inclusion

L'activité du pôle inclusion s'exerce sous quatre formes :

- L'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement de tous les Dunkerquois et plus particulièrement ceux en situation de fragilité économique et sociale ou devant faire face à un accident de la vie ;
- La mise en œuvre d'une politique d'aides facultatives mobilisables pour venir en appui d'un accompagnement social dans l'objectif de surmonter une difficulté d'ordre financière ;
- L'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle ;
- La politique propre au CCAS d'insertion socio-professionnelle portée au sein de 3 ateliers et chantiers d'insertion accompagnant chaque année plus de 65 personnes.

Les trois premières formes sont mises en œuvre au sein de chacune des trois antennes du CCAS.

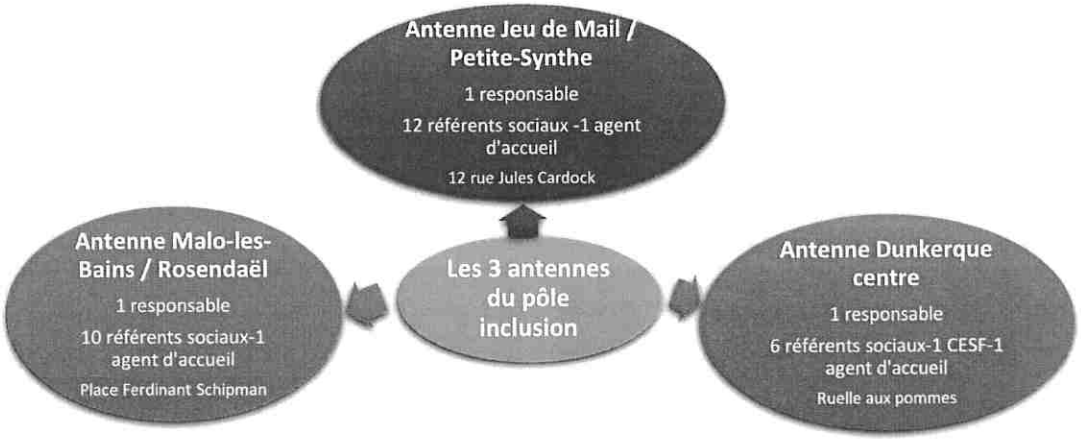

La quatrième forme s'incarne au travers de la politique d'insertion. Dans ce cadre, le CCAS de Dunkerque offre la possibilité aux personnes rencontrant des difficultés socio-professionnelles d'intégrer ses établissements et services agréés « Atelier Chantier d'insertion » (ACI).
Cette intégration se réalise à l'aide d'un contrat aidé qui peut prendre la forme d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) ou d'un Parcours Emploi Compétences (PEC). Cette dynamique consiste à mobiliser les personnes pour la réalisation d'un parcours personnalisé et professionnalisant pour faciliter l'accès à l'emploi.

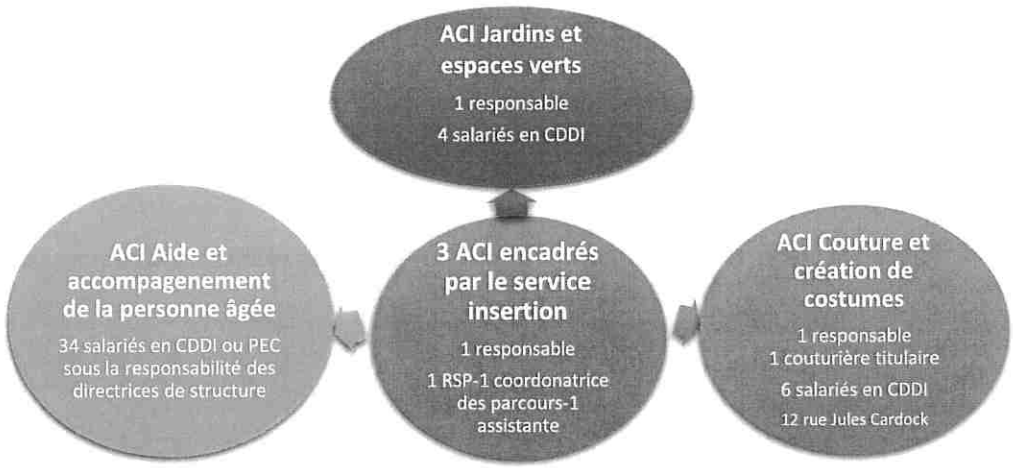

Les personnes accueillies et salariées au sein des ACI bénéficient d'un véritable accompagnement individualisé réalisé par un service centralisé en synergie avec les encadrants de proximité et les responsables de structures et services.

2. Le pôle Accompagnement au Grand Age

Le pôle « Accompagnement au Grand Age », se structure autour de 3 missions :

3 Missions	
	Accueillir les personnes âgées en établissements ou services proposant des prises en charge adaptées au niveau de dépendance
	Favoriser le maintien à domicile par la délivrance de services adaptés
	Accueillir, informer et orienter les personnes âgées ou en perte d'autonomie au regard de leurs besoins

Ces trois missions sont exercées au sein de sept établissements, structures et services :

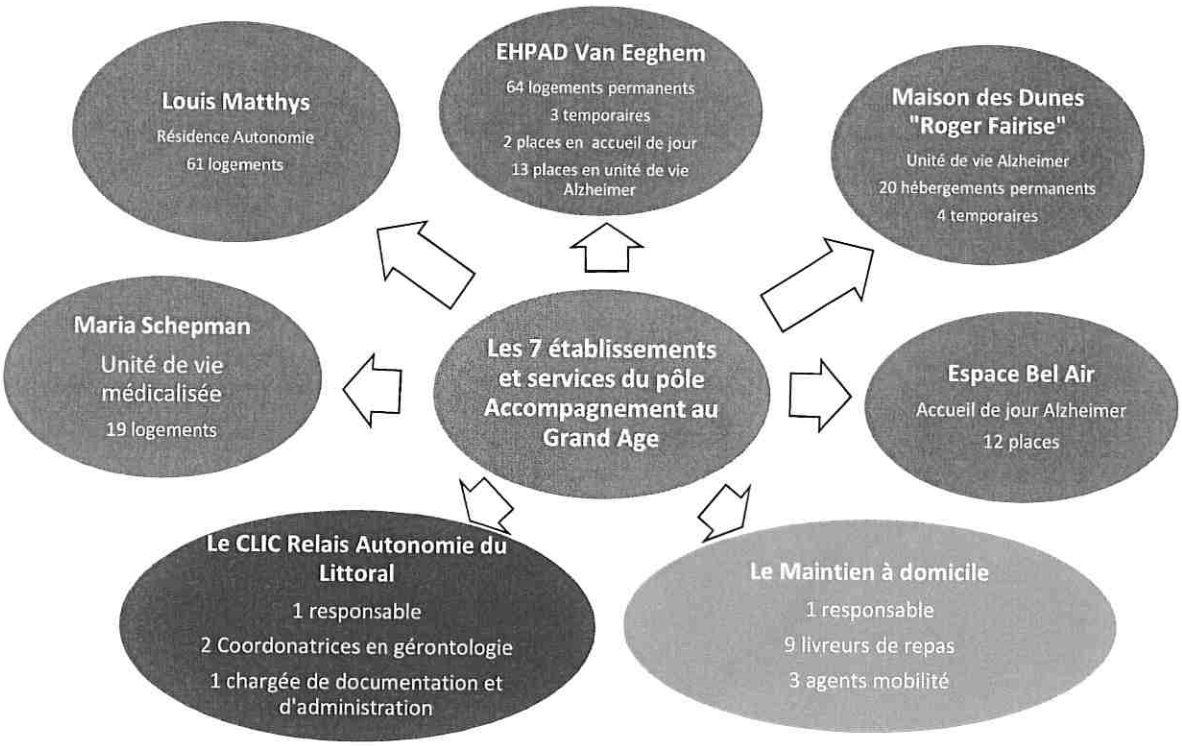

Un Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) a été signé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) fin 2019 pour la période débutant au 1er janvier 2020 pour une période de 5 années pour l'Ehpad Van Eeghem et l'accueil de jour Alzheimer. Nous sommes toujours en attente de la signature du Département.

A ce jour, la gestion des deux Petites Unités de Vie (PUV) n'entre pas encore dans ce cadre. Le CCAS souhaite que ce puisse être le cas à terme et continuera à mener la concertation avec les tutelles dans cet objectif. Ce processus entrainera probablement des évolutions dans la qualification et l'organisation de ces deux établissements.

3. Le pôle Développement de Démarches Transversales

Ce pôle et en cours de structuration avec l'arrivée en 2021 de la chargée de mission « Service Public des Besoins Essentiels ».

Il se complète tout début 2022 par l'arrivée de la chargée de mission « Inclusion Numérique ».

Un troisième chargé de mission devrait venir enrichir l'équipe cette année pour développer la dimension « Une nourriture de qualité pour tous ».

Enfin, les besoins du territoire nécessitent que le CCAS réaffirme une compétence identifiée en matière d'urgence sociale de manière à prendre toute sa place dans les dynamiques à l'œuvre, en contribuant à porter et décliner les politiques publiques municipales qui y concourent.

4. Le pôle Services supports

Ce pôle Services Supports regroupe l'ensemble des services qui interviennent transversalement à l'ensemble des pôles du CCAS, en appui à la mise en œuvre de leurs activités respectives à chaque fois que nécessaire sur de multiples dimensions.

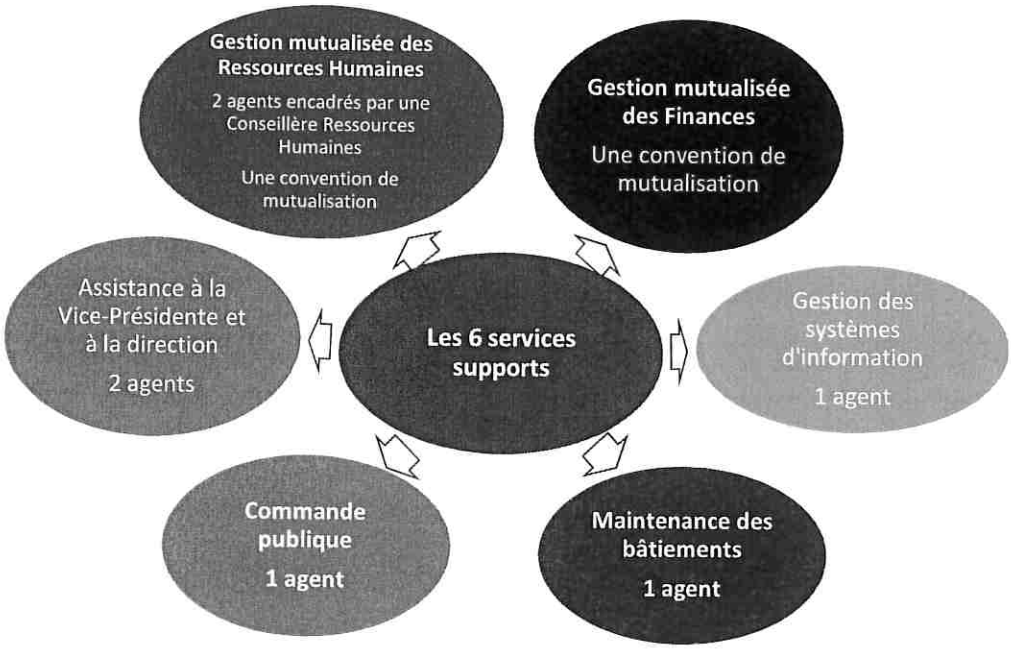

5. La structuration de la gestion financière des activités du CCAS

Pour réaliser l'ensemble de ses missions et activités développé dans les 4 pôles, le CCAS gère sept budgets :

- un budget principal qui regroupe :
  - L'ensemble des activités des 3 pôles : Inclusion, Développement de démarches transversales, Services Supports
  - Les activités du service qui concourent au maintien à domicile
- six budgets annexes qui correspondent aux établissements ou services suivants :
  1. L'EHPAD Van Eeghem
  2. La Maison des Dunes « Roger Fairise »
  3. La Maison Maria Schepman
  4. La Résidence Autonomie Louis Matthys
  5. L'Accueil de jour Alzheimer Bel Air
  6. Le CLIC-Relais autonomie du Littoral

B. Une année 2021 qui a de nouveau était marquée par la crise sanitaire et ses conséquences, sans toutefois d'impact sur la qualité des services proposés, dans une maîtrise budgétaire globale

Une crise sanitaire qui dure, une obligation vaccinale pour certains, « une incitation à » pour les autres

L'année 2021 avait notamment débuté par un épisode épidémique encore présent dans l'une des résidences du CCAS. Elle s'achève en faisant face à la quatrième vague du variant Delta et dans la perspective d'affronter la cinquième vague du variant Omicron.

Autant dire que toute l'année aura encore été bien entendu marquée par la crise sanitaire et ses effets, avec des conséquences cependant moins sensibles qu'en 2020.

En effet, les équipes se sont mobilisées pour se faire vacciner et convaincre, autant que faire se peut, plus particulièrement les résidents des établissements du CCAS d'en faire de même.

Ainsi, le CCAS n'a pas rencontré de difficulté majeure pour la vaccination de ses soignants, lesquels en ont parfaitement compris les enjeux et l'ont acceptée, même si des questionnements et des hésitations perdurent chez certains d'entre eux.

Convaincre les personnels en insertion de la nécessité d'un schéma vaccinal complet pour poursuivre l'exercice de leurs activités au sein des résidences a parfois été plus délicat. C'est ainsi qu'il a été nécessaire de réorienter ou trouver d'autres solutions pour 3 personnes salariées en CDDI.

En parallèle, très rares sont les résidents qui aujourd'hui ont refusé totalement de se faire vacciner. Malgré le travail de conviction mené par les équipes, nous en comptons cependant encore quelques-uns.

Au-delà des établissements, la très grande majorité des salariés du CCAS est aujourd'hui vaccinée ce qui rend un peu moins difficile l'organisation de la continuité des services quels qu'ils soient. Cela est évidemment particulièrement important dans le contexte de cette cinquième vague avec un variant particulièrement contagieux.

Ainsi, la totalité des services du CCAS a été assurée durant toute cette année 2021. Cela aura demandé une vigilance encore renforcée quant à l'application des protocoles sanitaires de la part de tous et de chacun.

Des surcoûts de fonctionnement engendrés par la durée de la crise

La crise sanitaire aura également continué à générer des surcoûts multiples, notamment pour ce qui concerne les matériels de protection et les nettoyages plus fréquents avec désinfection des surfaces de contact des différents locaux, ou encore pour le contrôle des passes sanitaires au sein de l'EHPAD plus particulièrement.

Dans ce cadre et contrairement à 2020, l'ARS n'a assuré des compensations financières pour le fonctionnement de l'EHPAD et des deux Petites unités de vie que pour le premier trimestre 2021 à partir d'éléments remontés en septembre, pour une notification en toute fin d'année. Nous y reviendrons dans les pages suivantes.

La totalité des surcoûts non pris en charge, transversalement à toutes les activités, l'a donc été par les budgets du CCAS.

Une masse salariale impactée par l'application de nouvelles mesures mais maîtrisée, des difficultés récurrentes de recrutement qui s'ajoutent à la crise sanitaire et entrainent des sollicitations supplémentaires des équipes en place

La masse salariale a elle aussi été impactée par l'application de multiples mesures en année pleine avec parfois des effets rétroactifs. Certaines l'ont été à l'initiative du gouvernement avec le versement aux employeurs de mesures de compensations (SEGUR, prime Grand Age), d'autres à l'initiative de la collectivité et du CCAS (prime Grand Age dans le cadre du RIFSSEP, régime indemnitaire des infirmières...).

Pour autant, l'équilibre financier global a été maintenu, avec cependant un gros point de fragilité qui perdure pour ce qui concerne la Maison des Dunes et un équilibre général pour lequel il est indispensable de rester très mobilisé et attentif.

Enfin, de manière générale, cette année 2021 a également été marquée par une tension encore plus forte qu'en 2020 sur le marché du travail pour le recrutement d'un certain nombre de professionnels. A titre d'exemple, cela fait depuis le mois d'avril que le CCAS est à la recherche d'un psychologue à mi-temps pour Van Eeghem et depuis le mois de septembre d'une infirmière à mi-temps pour l'équipe mobile. Nous avons également été dans l'incapacité d'avoir recours à un renfort saisonnier pour permettre aux cuisiniers de la résidence autonomie de pouvoir prendre leurs congés estivaux sereinement. Enfin, la fin de l'année 2021 a vu ces tensions s'étendre aux personnes à recruter en contrat d'insertion, notamment sur les fonctions d'entretien des locaux ou de livraison de repas à domicile.

Ces tensions renforcent nos inquiétudes quant à la capacité à continuer à assurer la continuité des services dans une cinquième vague épidémique très forte. Elles nous poussent également à solliciter toujours plus les équipes en place, lesquelles expriment aujourd'hui le besoin de « pouvoir souffler » et de concilier sereinement vie professionnelle et personnelle, en évitant d'avoir régulièrement des emplois du temps qui évoluent.

Une réforme du temps de travail élaborée en concertation avec les agents en 2021 pour une mise en application au 1er janvier 2022

Tout cela prend place également dans un contexte d'application de la loi d'Août 2019 et de la réforme du temps de travail pour la ville comme pour le CCAS de Dunkerque. Ainsi, à compter du 1er janvier 2022 le temps de travail annuel effectif de tout agent de la ville et du CCAS est de 1607 heures. Les organisations hebdomadaires sont différenciées suivant les métiers en fonction des obligations de service et des choix des agents, avec des cycles de travail

spécifiques s'appliquant pour certains d'entre eux, plus particulièrement dans les établissements fonctionnant 365 jours par an 24h/24.

L'ensemble génère des nouveaux rythmes de travail avec une durée allongée qui ne sont pas sans répercussions sur les vies personnelles et professionnelles de chacun des agents. Il nous faudra être attentifs à la manière dont tout cela se vivra dans le temps, dans le contexte rappeler précédemment d'une crise sanitaire qui dure avec des effets qui sollicitent fortement les agents et des fatigues psychologique et nerveuse réelles.

Un allongement de la durée annuelle du travail plus particulièrement consacré à la qualité du service et à l'amélioration de la qualité de vie au travail

Le surcroît d'heures entrainé par le passage de 1483 heures à 1607 heures travaillées par an doit notamment nous permettre, en même temps que nous optimisons notre organisation et l'utilisation de ses moyens, de mettre en œuvre un certain nombre de démarches visant à améliorer la qualité du service et celle de la vie au travail.

Cela nous a d'ores et déjà permis de mieux intégrer et valoriser des temps qui l'étaient peu jusqu'ici, ceux nécessaires à l'habillage et au déshabillage pour les agents dont l'activité nécessite le port d'une tenue spécifique, ou encore ceux indispensables à la maintenance et l'entretien des matériels et véhicules par exemple.

Cela passera également par des démarches transversales aux services, structures, métiers, en fonction des objectifs poursuivis, qui nous permettront de continuer à faire progresser et d'harmoniser les pratiques tout en utilisant mieux les outils partagés.

Nous pourrons également mettre en œuvre des démarches de supervision qui favoriseront l'analyse des pratiques pour mieux les faire progresser collectivement avec l'intervention d'un tiers.

Le tout pourra être accompagné de temps de formation complémentaires au service des projets des structures, des démarches de changement et des parcours professionnels des agents.

L'ensemble contribuera à un mieux-être au travail en même temps qu'à une prise de recul quant à l'exercice des métiers, tout en participant de la réflexion continue menée sur la qualité du service, dans l'objectif de poursuivre l'adaptation de nos pratiques à l'évolution des contextes et des demandes, pour toujours mieux servir les personnes les plus vulnérables.

C. Une année 2022 qui doit permettre d'engager le CCAS dans une nouvelle dynamique de changement, dans un exercice budgétaire maitrisé

L'année 2022 verra s'initier un certain nombre de nouveaux projets, de nouvelles démarches et l'intensification de processus en cours qui devraient marquer durablement les orientations et l'évolution du CCAS avec des implications pour l'ensemble de ses activités et des impacts budgétaires à mesurer finement et à maîtriser pour l'exercice qui débute et ceux qui suivront.

Citons de manière non exhaustive :

- **Pour le pôle insertion :**
  - Une réflexion partenariale sur l'accueil social physique à l'échelle de notre territoire de compétence, avec en toile de fond la dématérialisation des procédures et les effets de la fracture numérique, leurs conséquences sur les usagers et le travail social ;
  - La poursuite de l'évaluation de l'évolution de la demande sociale et de ses effets dans une crise sanitaire qui dure, notamment en matière de demandes d'aide facultative, de flux et de nature de publics accueillis et accompagnés ;
  - L'élaboration d'une réponse au Plan Départemental d'Insertion 22-25 avec la possible mise en œuvre d'une plateforme multi partenariale pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et le co-financement de l'accompagnement social et professionnel réalisé au sein de nos ACI ;
  - Le renouvellement des agréments des trois Ateliers Chantiers d'Insertion dans le cadre des nouveaux programmes FSE et un questionnement sur leurs évolutions ;

- **Pour le pôle Accompagnement au Grand Age :**
  - La structuration de la filière gériatrique du CCAS avec les évolutions réglementaires et organisationnelles à générer pour les deux Petites Unités de Vie, dans une maîtrise budgétaire affinée, ainsi qu'une réflexion globale quant à l'implication de la collectivité dans le processus de financement de l'ensemble de la filière ;
  - L'engagement d'une dynamique d'animation des équipes et agents transversale aux différents établissements, basée sur l'échange de pratiques, les cultures professionnelles pour la qualité des prises en charge ;
  - La poursuite de la réflexion et de la négociation avec les différents propriétaires-bailleurs des résidences gérées par le CCAS quant au calcul des redevances et la répartition des compétences en matière de travaux de maintenance et la réalisation d'investissements plus lourds pour les rénovations indispensables ;
  - L'évolution des services du CCAS qui contribuent au maintien à domicile, à savoir le portage des repas et l'aide à la mobilité, accompagnée d'une réflexion sur l'opportunité de développer de nouveaux services en articulation avec la Mission Séniors, à partir notamment de l'enquête menée auprès des personnes âgées ;

- La poursuite du processus de transfert du Comité Local d'Information et de Coordination dès la position du département connue.

- **Pour le pôle développement de démarches transversales :**
  - La poursuite de l'élaboration du Service Public Universel des Besoins Essentiels et le lancement de la grande démarche de participation des habitants et partenaires ;
  - Le diagnostic des actions et projets à l'œuvre sur le territoire en matière d'inclusion numérique, l'écriture de la stratégie de la ville dans une articulation avec celle adoptée par la CUD et l'animation d'une dynamique partenariale propre à favoriser sa mise en œuvre ;
  - L'opérationnalisation de la feuille de route spécifique à « Une nourriture de qualité pour tous » dans le cadre du Service public universel des besoins essentiels et la réflexion sur l'implantation d'un tiers-lieu sur le territoire de la ville.
  - La poursuite de la coordination des partenaires autour de l'urgence sociale avec des décisions à prendre quant à la rénovation/relocalisation de l'accueil de jour pour personnes sans domicile fixe.

- **Pour le pôle services supports :**
  - L'élaboration d'une organisation du travail partagée Ville/CCAS intégrant procédures et outils qui optimise la gestion des services mutualisés : ressources humaines, finances, gestion patrimoniale et bâtimentaire, systèmes d'information, entretien des locaux, groupement de commandes, achats... dans un dialogue renforcé entre les différentes entités et le CCAS, une indispensable fluidification/fiabilisation des échanges de données nécessaires à la réalisation du pilotage et du suivi de l'activité avec des compétences mobilisables et sécurisées.

1. Des mesures et ajustements qui se déclineront à différents titres au sein du CCAS avec des incidences sur les multiples budgets

➢ Une masse salariale qui, transversalement aux 7 budgets du CCAS, a été fortement impactée en 2021 et continuera à l'être en 2022

La masse salariale a été fortement impactée en 2021 par l'application de diverses dispositions de différentes natures tout en continuant à être maitrisée.

- L'application de nombre de mesures de revalorisation salariale :
  - Ségur de la santé dans l'EPHAD et les deux PUV (compensation totale prévue par l'Etat) ;
  - Prime Grand âge dans l'application du décret (compensation totale prévue par l'Etat) complétée par une application spécifique à l'initiative de la collectivité (au travers du RIFSSEP) ;

- Régime indemnitaire des IDE, de la cadre de santé et des techniciens paramédicaux (ergothérapeute) par application du RIFSSEP ;
- Revalorisation des astreintes du week-end dans les établissements (application non réalisée du décret de 2015) ;

- L'embauche d'une chargée de mission dans le cadre des priorités de mandat :
  - Service Public Universel des Besoins Essentiels (en poste au 15/9) ;
- La création de postes dans le cadre de l'équipe mobile intervenant au sein des établissements suite aux résultats de l'étude sur l'absentéisme :
  - 0,5 ETP infirmière
  - 1 ETP Aide-soignante
- La sortie des effectifs d'un certain nombre d'agents suite à des mobilités, retraites, disponibilités et démissions ;
- La gestion des effectifs au quotidien au plus juste, qui a nécessité parfois des remplacements et des renforts avec de grandes difficultés à recruter sur des filières en tension ;

Cette masse salariale sera de nouveau impactée en 2022 avec notamment l'application de mesures dont nous sommes aujourd'hui occupés à mesurer les répercussions.

A ce jour, nous pouvons identifier :

- L'application de mesures de revalorisation salariale gouvernementale :
  - Une prime « pouvoir d'achat » au regard de l'inflation en cours et/ou une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires ;
- Les évolutions statutaires de la fonction publique :
  - Est paru au *Journal officiel*, le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux. Ce texte crée un nouveau cadre d'emplois de catégorie B : les aides-soignants territoriaux en même temps qu'il prévoit le reclassement en catégorie A d'un certain nombre d'emploi dont celui d'ergothérapeute ;
  - Celles concernant la revalorisation des premiers échelons de la catégorie C ainsi que celle de la grille indiciaire de certains emplois de catégorie A dont les IDE.
- Les évolutions au sein de la collectivité :
  - Elaboration d'une 3ème évolution du régime indemnitaire de fonction qui devrait notamment concerner les référents sociaux ;
- L'embauche de deux chargés de mission dans le cadre des priorités de mandat :
  - Inclusion numérique (en poste au 1/1/2022 suite au report 2021) ;
  - Une alimentation de qualité pour tous (en poste au 1/4/2022) ;
- La gestion des effectifs au quotidien au plus juste, qui nécessitera des remplacements et des renforts avec des inquiétudes quant à notre capacité à recruter sur des filières en tension ;

- **Des demandes d'augmentations d'un certain nombre de prestations émises par différents titulaires de marché du CCAS**

En ce début d'année, un certain nombre de prestataires du CCAS font état d'augmentations substantielles pour la réalisation des prestations qu'ils se sont engagés à réaliser pour le CCAS dans le cadre de la réponse qu'ils ont déposée pour l'attribution de marchés.

C'est plus particulièrement le cas pour nos prestataires qui réalisent les repas dans nos résidences et en liaison froide. Confrontés à la mise en œuvre de la loi Egalim qui prévoit des modalités de production s'inscrivant dans le développement durable avec des préparations intégrant des produits bios et des achats en circuit court, ils nous font valoir des augmentations importantes de coûts qu'ils entendent répercutés pour tout ou partie.

Nous n'entendons pas donner suite à ces demandes pour 2022. Pour autant des marchés doivent être renouvelés dont celui de la restauration à Matthys. Nous pourrions subir à cette occasion une augmentation conséquente des coûts.

Cette situation sera analogue pour nos fournisseurs de fluides et plus particulièrement le gaz et l'électricité qui font et feront l'objet d'augmentations importantes. De la même façon, nous n'aurons pas de répercussion sur les prix de nos marchés en 2022.

Il nous faudra rester attentif à l'évolution de la situation. Nos services supports en lien avec les directions compétentes de la ville sont mobilisés sur ces dimensions.

2. Les activités du pôle inclusion

2.1. L'évolution de la demande sociale et l'aide facultative :

Au 31 octobre 2021, nous avions accueilli et accompagné 4 071 personnes au sein des antennes du CCAS soit des chiffres assez comparables à ceux de 2019 dans la même période (dernière année de référence).

Si ce nombre global reste à peu près stable, nous avons reçu un nombre important de nouveaux usagers, 850 en 2021 contre 247 en 2019 sur les périodes comparables.

Pour autant, le compte administratif prévisionnel 2021 qui reste à finaliser laisse apparaître une consommation du budget d'aide facultative qui n'a pas augmentée par rapport à 2019.

Les effets de la crise sanitaire ne se sont donc pas fait sentir jusqu'ici sur ce budget. Par contre, un accroissement des situations d'endettement est à noter, avec des situations particulièrement lourdes et complexes accompagnées par la conseillère en économie sociale et familiale qui témoignent de la paupérisation de certains ménages.

La consommation du budget d'aide facultative s'établit à ce jour comme suit pour l'année 2021, sous réserve de quelques ajustements possibles dans la phase de finalisation du compte administratif prévisionnel.

TYPOLOGIE DES AIDES			2021	2020	2019	Evolution 2021 / 2019
TICKETS SERVICES		Montant	273 872,00 €	265 848,00 €	275 497,00 €	-1 625,00 €
		Interventions	6455	5 779	6 591	-136
		Foyers distincts	1362	1 389	1 446	-84
BONS DE CAISSE		Montant	6 939,00 €	12 231,00 €	19 803,00 €	-12 864,00 €
		Interventions	83	109	234	-151
		Foyers distincts	75	89	191	-116
MANDATS	FLUIDES	Montant	5 369,00 €	11 127,00 €	11 332,00 €	-5 963,00 €
		Interventions	39	60	74	-35
		Foyers distincts	36	59	72	-36
	BAILLEURS	Montant	1 582,00 €	3 200,00 €	3 841,00 €	-2 259,00 €
		Interventions	11	18	19	-8
		Foyers distincts	11	18	19	-8
	AUTRES	Montant	4 082,00 €	2 130,00 €	3 789,00 €	293,00 €
		Interventions	18	11	20	-2
		Foyers distincts	17	11	19	-2
	TOTAL MANDATS	Montant	11 033,00 €	16 457,00 €	18 962,00 €	-7 929,00 €
		Interventions	68	90	113	-45
		Foyers distincts	63	85	109	-46
TOTAUX		Montant	291 844,00 €	294 536,00 €	314 262,00 €	-22 418,00 €
		Interventions	6 606	5 973	6 934	-328

Cette analyse nous a amené à reconduire ce budget à l'identique pour 2022 tout en faisant un rééquilibrage entre les lignes « mandats – autres », en procédant notamment à :

- une augmentation de la ligne réservée aux « aides aux frais d'obsèques » ;
- une augmentation de la ligne réservée à la prise en charge des frais dans le cadre de l'hébergement d'urgence (incendie, arrêté de péril imminent…) ;

Il conviendra d'être particulièrement attentif à l'évolution de cette demande sociale et à la manière dont elle s'exprime à l'échelle de la ville de Dunkerque.

L'évolution de cette demande pourrait ainsi entrainer plus particulièrement trois conséquences :

- un flux de personnes plus important à accueillir dans nos antennes avec une fragilisation de nos effectifs et de notre organisation ;
- une hausse du nombre de recours à nos dispositifs d'aide facultative avec des conséquences possibles en matière de consommation du budget prévisionnel ;
- des demandes sortant du cadre actuel de nos interventions qui induisent l'élaboration de réponses différentes au coût non budgété, après avoir vérifié que d'autres acteurs ne sont pas à même d'apporter la réponse à ces besoins.

2.2. Les Parcours de Réussite et Réussir mes études :

Le dispositif Réussir mes études continue à s'éteindre comme prévu. Ainsi, le BP 2021 prévoyait la somme de 50 000€, il n'en n'a été dépensé que 25 613€.

A contrario, le dispositif « Parcours de Réussite » continue à monter en puissance comme souhaité, dans une progression mesurée et maitrisée.

Nature des aides	2019	2020	2021
Frais d'inscription / de scolarité	117 625	43 042	36 302
Achat de fournitures et matériels spécifiques	13 291	9 849	12 269
Achat d'un ordinateur / de logiciels	12 184	16 290	39 257
Frais de stage à l'étranger	14 009	12 607	4 100
Frais de stage en France	5 749	5 869	3 906
Frais de la vie quotidienne	9 965	97 540	103 391
Total	172 823 €	185 197 €	199 225 €

Ainsi pour 2022, nous proposons d'inscrire 25 000€ pour « Réussir mes études » et 240 000€ pour les Parcours de Réussite dans une enveloppe globale stable à 265 000€.

2.3. L'accompagnement spécifique au relogement dans le cadre de l'opération menée sur le site des pavillons Van Eeghem :

Comme prévu, une ligne spécifique sera créditée afin de faciliter l'aide au déménagement des 10 foyers aujourd'hui occupés sur le site des pavillons Van Eeghem. Conformément à la délibération prise, la ville de Dunkerque viendra abonder cette ligne spécifique à hauteur de 13 500 euros.

Un dispositif de minoration de loyer pourrait également être actionné dans ce cadre. Les dépenses occasionnées seraient alors également couvertes par une prise en charge de la ville de Dunkerque avec un abondement du budget d'aide facultative en conséquence.

2.4. Les actions d'insertion et le nouveau Plan départemental 2022-2025 :

L'appel à projet pour le renouvellement du plan départemental d'insertion 2022-2025 vient d'être transmis à l'ensemble des opérateurs pour une réponse attendue pour le 15 mars au plus tard.

Ce dernier est décliné en 4 parcours complétés par des actions dites « BOOSTER » :

- Parcours IOD ;
- Parcours IAE ;
- Parcours intégré ;
- Parcours spécifique ou innovant.

Le CCAS a engagé un travail de co-construction de la réponse au PDI avec certains de ses partenaires. En fonction, cette réponse pourrait se structurer comme suit :

- Sur le parcours IAE avec une demande de co-financement pour ces 3 ateliers chantiers d'insertion ;
- Sur le parcours intégré pour l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA ;

- Sur le parcours spécifique et innovant en fonction des publics pouvant être accompagné dans ce cadre (en attente de précisions) ;
- Le questionnement reste entier pour la réalisation d'actions dites « Booster ».

Il est à noter que ce nouvel appel à projet est très prioritairement axé sur le retour à l'emploi avec un certain nombre de questions qui se posent tant sur le fond que sur la forme. En effet, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre du parcours intégré est principalement envisagé au travers d'un plateau pluridisciplinaire proposant une offre d'accompagnement intégrée alliant la dimension sociale et professionnelle. A minima sont donc attendues dans ce cadre des compétences de travailleur social et de conseiller en insertion professionnelle. La présence de compétences dans le domaine de la santé (médecin, psychologue) est également souhaitée.

Afin de vérifier l'opportunité de constituer ce plateau pluridisciplinaire, le CCAS souhaite travailler en articulation avec Entreprendre Ensemble (insertion professionnelle), l'Espace Santé du Littoral (santé), l'ADUGES (accueil, orientation, aide aux démarches dématérialisées) et l'AAE (actions BOOSTER en appui de l'accompagnement social, ex : savoirs de base, appropriation du logement...). Un processus de travail partagé a donc été initié à l'initiative du CCAS pour envisager de répondre en commun et en complémentarité au PDI 2022-2025.

A noter que les financements accordés par le département pour la mise en œuvre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre du « parcours intégré » sont annoncés comme sensiblement plus importants que le financement à la place dans le présent PDI (650 à 800€ contre 250€ aujourd'hui). Il reste cependant à définir comment ce financement devra être partagé entre les différents opérateurs du plateau pluridisciplinaire et combien de places seront financées.

Par ailleurs le versement du montant complet du financement annuel qui sera accordé sera conditionné à l'atteinte de résultats en matière de sortie positive et plus particulièrement de retour à l'emploi (35 sorties en emploi ou formation, dont au minimum 25 sorties en emploi pour 100 places financées). Au regard de la nature du public aujourd'hui accompagné par le CCAS, des difficultés rencontrées par ses personnes, il semble difficile d'atteindre les résultats attendus. Une attention toute particulière devra donc être portée à ce point dans notre réponse collective.

Dans l'attente de la désignation des opérateurs de ce nouveau PDI, le Département du Nord prolonge ses financements jusqu'au 31 Août 2022 pour la mise en œuvre des accompagnements et projets déjà en cours pour faciliter l'insertion socio-professionnelle.

Pour le CCAS ils s'incarnent au travers notamment de 3 dispositifs.

Dispositifs	Nombre de places d'accompagnement	Montant au 31-08-2022
Accompagnement individuel de parcours de bénéficiaire du RSA, « de l'insertion à l'emploi »	500	83 333,33 €
Remobilisation par le théâtre « Théâtre : Et Action ! »	15	3 333,33 €
Redynamisation par le sport « Top Départ »	25	1 034,67 €

2.5. Les ateliers chantiers d'insertion :

Le CCAS poursuit sa politique volontariste d'insertion par l'emploi aidé comme étape de parcours au travers de ses trois ateliers chantiers d'insertion : Espaces Verts, Couture et Aide à la personne âgée.

Des incertitudes pèsent aujourd'hui sur le financement des contrats et activités développés dans ce cadre.

En effet, les services de la DDTES viennent de nous informer qu'ils ne connaissaient pas encore leur budget et qu'ils décidaient, sans concertation préalable ni notification quelconque, de financer au titre de l'année 2022, 28.85 ETP au lieu des 29.80 ETP demandés.

Ces 28.85 ETP correspondent au nombre d'heures réalisées en 2021 dans nos 3 ACI compte tenu des absences, arrêts maladie, temps de latence entre entrée en fonction des personnes sortantes et entrantes... par rapport aux 29,8 ETP conventionnés. Ces événements et pertes de quotité d'ETP sont bien entendu inhérents à tout fonctionnement d'ACI et ne justifient aucunement cette décision unilatérale.

Cette baisse de quotité a donc des conséquences sur l'aide au poste que nous avions sollicitée qui devrait passer de 615 132 € à 608 619.60 €.

De fait, cette aide au poste correspond à 39 personnes au lieu de 40 :

- 6 personnes à l'ACI couture
- 4 personnes à l'ACI jardin
- 29 personnes à l'ACI accompagnement de la PA.

Dans le même temps, les financements FSE font traditionnellement l'objet d'un appel à projet en fin d'année civile pour instruction et notification en début de l'année suivante. A ce jour, l'appel à projet dématérialisé n'a pas été lancé, il devrait l'être en début de second trimestre pour une réponse à l'été.

Enfin, le renouvellement des financements accordés par le département est effectif jusqu'au 31/8/2022. Les financements du 1er septembre au 31 décembre 2022 ainsi que ceux pour les trois années qui suivent seront conditionnés à l'instruction de l'appel à projet dans le cadre du nouveau PDI. Les taux de financement par place annoncés sont comparables à ceux pratiqués à ce jour.

En l'état des choses, les prévisions s'établissent comme suit :

	Espaces Verts	Couture	Aide à la personne âgée	**TOTAL**
Etat	69 368	94 593	466 658	**630 619€**
Département	3 053	4 163	20 535	**27 751€ au 31/8 Appel à projet pour 1/9 au 31/12**
FSE + PLIE	7 529	10 268	50 655	**68 452€ prévus Appel à projet à paraître**
CCAS	51 597	100 311	86 120	**238 028€**
TOTAL	**131 547**	**209 335**	**623 968**	**964 850€**

En parallèle, il nous faut continuer à réfléchir à la structuration et au développement de nos trois ACI dont deux d'entre eux ont des tailles critiques peu adaptées avec des modes de fonctionnement à ce jour qui ont besoin d'évoluer.

3. Les activités du pôle accompagnement au Grand Age

De manière générale, le CCAS engage une réflexion structurante sur l'évolution de sa filière gériatrique et l'articulation de ses différents établissements, dans des parcours des résidents permettant d'adapter les prises en charge, de l'autonomie aux derniers stades de la dépendance et à la fin de vie.

Plusieurs dimensions importantes sont à prendre en compte dans ce cadre :

- L'évolution organisationnelle et réglementaire de nos deux petites unités de vie pour un équilibre budgétaire retrouvé et une prise en charge de qualité ;
- La relation du CCAS aux propriétaires/bailleurs de ses résidences avec la réécriture des conventions qui l'encadre et l'identification des compétences respectives pour la réalisation des investissements nécessaires aux maintenance et transformation des bâtis, locaux et aménagements ;
- Une prospective quant au développement souhaitable de cette filière gériatrique au regard de l'important vieillissement de la population et des besoins qu'il génère en incluant dans la réflexion les services à développer pour contribuer au maintien à domicile et les nouvelles formes d'habitat à développer;
- Une réflexion sur la place des collectivités locales (ville/CCAS, CUD) dans l'évolution des politiques publiques développées en direction des personnes âgées et de leur financement.

3.1. L'EHPAD Van Eeghem budgétairement à l'équilibre :

Le compte administratif prévisionnel 2021 de l'EHPAD Van Eeghem met en exergue la bonne santé financière de l'établissement.
Cela provient notamment des financements complémentaires accordés dès 2020 par l'Agence Régionale de Santé au titre de la gestion de la crise Covid19 et de l'accompagnement des structures médicosociales.

Sous réserve des derniers ajustements comptables, le compte administratif 2021 (sous forme ERRD) de la structure devrait se présenter de la façon suivante :

	CA 2019	CA 2020	CA prev 21
FDR Initial	**161 007,16**	**245 504,95**	**374 493,37**
Capacité d'Autofinancement	**142 949,89**	**164 449,87**	**216 991,54**
Prélèvement sur le Fonds de Roulement	**-58 452,10**	**-35 461,45**	**-126 985,71**
Apport au Fonds de roulement	**84 497,79**	**128 988,42**	**90 005,83**
FRD Final			
EQUILIBRE DES SECTIONS TARIFAIRES			
	CA 2019	**CA 2020**	**C Aprev 2021**
HEBERGEMENT	21 125,32	73 962,95	-49 392,01
DEPENDANCE	24 551,42	-14 184,46	-46 213,37
SOINS	50 174,87	63 440,52	279 854,77
Equilibre de l'exercice	95 851,61	123 219,01	184 249,39

Pour ce qui concerne l'équilibre des sections, le besoin de financement de la section hébergement sera couvert par l'excédent cumulé des exercices antérieurs et ne nécessite donc pas de complément en provenance du budget principal du CCAS.
Pour les sections Dépendance et Soins (financement globalisé dans le CPOM), le cumul demeure excédentaire.
Le niveau important du résultat de la section vient du fait que l'intégralité des financements et compensations de l'ARS passent par le biais de la dotation soin, quand bien même la dépense serait comptabilisée dans une autre section (exemple : financement au titre de la prime Grand Age et du SEGUR de la sante)

Le niveau de résultat excédentaire s'explique par les efforts de gestion qui ont été entrepris depuis plusieurs années maintenant, avec une mobilisation constante des équipes autour de la qualité de la prise en charge des résidents ainsi que par l'intervention de l'ARS sur les surcoûts COVID du premier trimestre de l'année.

Cette période de crise sanitaire a paradoxalement renforcé cet équilibre budgétaire dans la mesure où l'Agence Régionale de Santé est intervenue fortement, et encore sur le premier trimestre 2021, pour aider à faire face aux surcoûts COVID. Il est cependant nécessaire de rester attentif à l'évolution de la situation est au fait que l'ARS pourrait vouloir récupérer à terme des surcouts versés à partir de matrice budgétaire élaborées par ses services et calculant des indemnisations supérieures à celles déclarées par l'établissement.

L'année 2022 devrait être marquée plus particulièrement par :

- La réécriture de la convention de gestion avec le propriétaire/bailleur
- Une nouvelle évaluation externe prévue réglementairement. Le coût de cette dernière est supporté par le budget de l'établissement avec un prévisionnel qui s'établit autour de 10 000 euros.
- La réalisation d'une nouvelle coupe PATHOS, laquelle définit les soins médico-techniques requis pour assurer la prise en charge de toutes les pathologies des résidents. L'analyse transversale au travers de la coupe PATHOS donne des points qui permettent de calculer un indicateur synthétique des besoins en soin dit « pathos moyen pondéré » (PMP). Conformément au décret du 21 décembre 2016, ce PMP combiné au GIR Moyen Pondéré (GMP) permet de définir le montant du forfait soin qui sera appliqué pour les 5 années à venir.
- Des décisions à prendre quant à la réalisation d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et à la qualité de la prise en charge.
- Une réflexion sur la transformation de l'implantation de nos 2 places d'accueil temporaire dédiées aux malades Alzheimer, le dossier de co-financement déposé en 2021 sur le sujet n'ayant pas abouti.

3.2. La petite unité de vie Maria Schepman dans un équilibre budgétaire qui se redresse mais qui reste fragile :

Le compte administratif prévisionnel 2021 de la petite unité de vie Maria Schepman met en exergue une situation financière qui se redresse, même si la situation reste fragile (le résultat cumulé des sections dépendance et soin demeure déficitaire).
Il est à noter que le besoin de financement de la section hébergement ne sera pas couvert par une participation du budget principal mais par le résultat cumulé excédentaire de la section.

MARIA SHEPMAN								
DEPENSES						RECETTES		
FONCTIONNEMENT								
		CA 2020	Bp 21	CA prev 21	CA 2020	BP 21	ca prev 21	
HEBERGEMENT								
					516 491,26	485 200,00	530 242,10	
	Moyens courant	105 397,32	103 390,00	107 267,14	229 772,73	254 000,00	236 507,29	
	Masse salariale	327 308,06	261 500,00	328 441,73	113 242,70	108 105,00	156 246,95	
	section 3	102 663,01	109 090,00	106 952,33				
		535 368,39	473 980,00	542 661,20				
DEPENDANCE								
	Moyens courant	6 111,14	6 200,00	5 364,03				
	Masse salariale	193 198,97	175 600,00	248 323,27	CA 2020	bp 21	ca prev 21	
	section 3	1 000,00	1 000,00	1 000,00	-18 877,13	11 220,00	-12 419,10	HB
SOINS		200 310,11	182 800,00	254 687,30	29 462,62	71 200,00	-18 180,01	DEP
	Moyens courant	0,00	0,00	0,00	3 702,41	-70 255,00	44 477,01	Soin
	Masse salariale	108 177,31	177 610,00	110 299,34	14 287,90	12 165,00	13 877,90	
	section 3	1 362,98	750,00	1 470,60				
		109 540,29	178 360,00	111 769,94				
total section 1		111 508,46	109 590,00	112 631,17	516 491,26	485 200,00	530 242,10	
total section 2		628 684,34	614 710,00	687 064,34	229 772,73	254 000,00	236 507,29	
total section 3		105 025,99	110 840,00	109 422,93	113 242,70	108 105,00	156 246,95	
		845 218,79	835 140,00	**909 118,44**	**859 506,69**	847 305,00	**922 996,34**	

La situation financière s'explique par les efforts de gestion qui ont été entrepris, avec une mobilisation constante des équipes autour de la qualité de la prise en charge des résidents ainsi que par l'intervention de l'ARS sur les surcoûts COVID du premier trimestre de l'année.

Cette situation reste fragile puisque le CCAS étant son propre assureur et s'agissant d'un petit effectif d'agents, l'arrêt maladie qui dure, le congés maternité ou l'accident du travail qui intervient entrainent des conséquences immédiates et importantes en matière d'organisation avec des impacts sur la masse salariale qui ne le sont pas moins. Cela nécessite un suivi des effectifs et de la masse salariale au fil de l'exercice très attentif avec des moyens en conséquence.

L'année 2022 devrait être marquée plus particulièrement par :

- Des investissements en matière de rénovation des chambres et de rafraîchissement du lieu de vie commun.

3.3. La petite unité de vie Maison des Dunes dans un déficit structurel comparable à celui de 2021:

Le compte administratif prévisionnel 2021 de la petite unité de vie Maison des Dunes met en exergue une situation financière fortement déficitaire, comparable à celle de l'année 2020.

MAISON DES DUNES								
DEPENSES					RECETTES			
FONCTIONNEMENT								
		CA 2020	BP 2021	CA prev 21		CA 2020	BP 21	CA prev 21
HEBERGEMENT								
					HEBERGEMENT	599 692,08	616 430,00	637 411,17
	Moyens courants	130 538,15	125 000,00	132 296,89	DEPENDANCE	278 176,36	283 300,00	316 341,23
	Masse salariale	272 159,91	317 600,00	330 249,73	SOINS	162 112,33	165 920,00	235 200,97
	section 3	198 194,53	173 830,00	177 424,12				
		600 892,59	616 430,00	639 970,74				
DEPENDANCE								
	Moyens courant	7 339,48	7 500,00	7 231,87				
	Masse salariale	324 668,40	125 500,00	403 803,23	**Résultat prévisionnel**	CA 2020	BP21	CA prev 2021
	section 3	1 680,65	1 730,00	1 465,65	Hébergement	-1 200,51	0,00	-2 559,57
SOINS		333 688,53	134 730,00	412 500,75	Dépendance	-55 512,17	148 570,00	-96 159,52
	Moyens courant	0,00	0,00	0,00	Soins	-39 920,55	-193 450,00	17 740,16
	Masse salariale	200 142,93	357 450,00	211 405,44	TOTAL	**-96 633,23**	**-44 880,00**	**-80 978,93**
	section 3	1 889,95	1 920,00	6 055,37				
		202 032,88	359 370,00	217 460,81				
total section 1		137 877,63	132 500,00	139 528,76	HEBERGEMENT	599 692,08	616 430,00	637 411,17
total section 2		796 971,24	800 550,00	945 458,40	DEPENDANCE	278 176,36	283 300,00	316 341,23
total section 3		201 765,13	177 480,00	184 945,14	SOINS	162 112,33	165 920,00	235 200,97
		1 136 614,00	**1 110 530,00**	**1 269 932,30**		**1 039 980,77**	**1 065 650,00**	**1 188 953,37**

Malgré les efforts de gestion qui ont été entrepris, avec une mobilisation constante des équipes autour de la qualité de la prise en charge des résidents ainsi que par l'intervention de l'ARS sur les surcoûts COVID du premier trimestre de l'année, la situation reste préoccupante avec des mesures structurelles qui doivent être prises.

Pour ce faire, nous engageons une démarche d'évaluation fine de la situation actuelle avec une étude prospective sur la façon dont devrait évoluer la résidence. Il s'agira ensuite d'aller à la rencontre de nos financeurs ARS et Département afin d'acter avec eux les réponses

pérennes à construire, lesquelles pourraient s'inscrire dans un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Dans le même temps, l'année 2022 devrait être marquée par :

- La réécriture de la convention de gestion avec le propriétaire/bailleur ;
- La poursuite des petits aménagements en lien avec le CHSCT et la mobilisation du budget spécifique de ce dernier ;
- L'étude d'aménagements plus conséquents pouvant améliorer la qualité de prise en charge des patients ;
- La poursuite de la mise en œuvre de nouvelles modalités organisationnelles contribuant à la qualité de vie au travail ;
- La mise en œuvre d'un programme d'animations en lien avec l'unité de vie protégée de Van Eeghem, l'accueil de jour Alzheimer et des associations partenaires.

3.4. La résidence autonomie Louis Matthys dans un équilibre budgétaire qui se redresse mais qui reste fragile :

Le compte administratif prévisionnel 2021 de la résidence autonomie Louis Matthys met en exergue une situation financière qui se redresse, même si la situation reste fragile.
La participation du budget principal devrait se limiter à 10K€ environ en 2021.

FOYER LOGEMENT LOUIS MATTHYS

DEPENSES FONCTIONNEMENT					RECETTES FONCTIONNEMENT			
		CA 2020	BP 2021	CA prev 21		CA 2020	BP 20211	CA prev 21
HEBERGEMENT								
	Moyens courant	125 818,55	**114 800,00**	**106 206,28**	HEBERGEMENT	635 451,24	679 500,00	667 961,44
	Masse salariale	382 974,67	**379 700,00**	**413 505,29**	REPAS	243 356,85	242 500,00	240 287,63
	section 3	186 006,20	**185 300,00**	**183 838,35**				
		694 799,42	**679 800,00**	**703 549,92**				
REPAS								
	Moyens courant	93 685,43	**97 600,00**	**96 270,10**				
	Masse salariale	130 411,37	**128 800,00**	**94 188,39**				
	section 3	12 579,05	**15 800,00**	**14 082,36**				
		236 675,85	**242 200,00**	**204 540,85**				
						0,00		
total section 1		219 503,98	**212 400,00**	**202 476,38**	HEBERGEMENT	635 451,24	679 500,00	667 961,44
total section 2		513 386,04	**508 500,00**	**507 693,68**	REPAS	243 356,85	242 500,00	240 287,63
total section 3		198 585,25	**201 100,00**	**197 920,71**				
		931 475,27	**922 000,00**	**908 090,77**		878 808,09	**922 000,00**	**908 249,07**

Celle-ci s'explique par les efforts de gestion qui ont été entrepris, avec une mobilisation constante des équipes autour de la qualité de la prise en charge des résidents.

L'année 2022 devrait être marquée plus particulièrement par :

- La réécriture de la convention de gestion avec le propriétaire/bailleur avec une réévaluation de la redevance mensuelle ;
- La prise de décision quant à la réalisation du programme de travaux de réhabilitation lourde de la résidence, avec une première subvention de 100 000 euros attribuée par la CARSAT et l'attente de la prise de décision du Département quant à un financement complémentaire qui devrait nous être accordé dans ce cadre ;

- Le remplacement du système appel malade défaillant avec une solution à mettre en œuvre en substitution du concierge de nuit ;
- Le renouvellement du sol de la salle d'animation ;
- Le remplacement à étudier des deux chaudières qui ont provoqué une série de pannes successives en fin d'année et qui arrivent en fin de vie ;
- Le renouvellement du marché de restauration ;
- La réfection des enrobés autour de la résidence.

3.5. L'accueil de jour Alzheimer qui revient progressivement à l'équilibre budgétaire :

Le compte administratif prévisionnel 2021 de l'accueil de jour Alzheimer met en exergue une situation financière qui revient progressivement à l'équilibre au fil de la reprise d'activité permise par l'évolution de la crise sanitaire.

La participation du budget principal devrait se limiter à 30K€ environ en 2021.

BEL AIR						
DEPENSES					RECETTES	
FONCTIONNEMENT						
	CA 2020	BP 2021	CA prev 21	CA 2020	BP 2021	CA prev 2021
				267 086,34	301 800,00	313 119,64
Moyens courants	7 109,65	13 200,00	9 944,25			
Masse salariale	251 220,12	279 150,00	267 204,77			
section 3	15 031,57	9 450,00	31 575,79			
	273 361,34	301 800,00	308 724,81	267 086,34	301 800,00	313 119,64
-10 613,95	-29 434,04			-56 358,24		
INVESTISSEMENT						
	CA 2020	BP 21	CA prev 21	CA 2020	BP 2021	CA prèv 2021
	288,00	1 950,00	1 611,64	1 634,28	1 950,00	2 130,25
	288,00	1 950,00	1 611,64	1 634,28	1 950,00	2 130,25

Celle-ci s'explique par les efforts de gestion qui ont été entrepris, avec une mobilisation constante de l'équipe autour de la qualité de la prise en charge des usagers. Cette équipe a été restructurée en 2021 avec un effectif qui a été ramené de 5 à 4 agents plus la responsable de l'équipement.

L'année 2022 devrait être marquée plus particulièrement par :

- La consolidation de l'activité en année pleine (sauf nouvelle évolution de la crise sanitaire) ;
- La poursuite du travail autour de l'optimisation de l'organisation de l'équipe actuelle ;

- Une étude d'aménagement et d'organisation en synergie avec l'EHPAD Van Eeghem du futur accueil de jour Alzheimer qui devrait prendre place sur le site des actuels pavillons Van Eeghem.
- Une étude pour un remplacement à terme du véhicule servant au transport des usagers

3.6. Le Comité Local d'Information et de Coordination budgétairement à l'équilibre :

Le compte administratif prévisionnel 2021 du CLIC apparaît en net excédent.

CLIC DU LITTORAL

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT							
	CA 2020	BP 2021	CA prev 21		CA 2020	BP 2021	CA 2021
				RECETTES	212 208,00	230 000,00	217 506,88
Moyens courant	8 492,53	16 900,00	17 418,03	dont subv budget pcpal	23 000,00	13 000,00	
Subvention	600,00	1 100,00	600,00				
Masse salariale	206 605,61	212 000,00	162 879,35				
Total	215 698,14	230 000,00	180 897,38	Résultat CA	-3 490,14		36 609,50

Cet excédent de 36,6K€ s'explique notamment par l'économie réalisée sur le poste de coordination depuis le départ non remplacé, dans la perspective du transfert, de la coordinatrice précédente du service. Le service n'est cependant pas resté sans coordination. Cette dernière a été réalisé durant toute l'année 2021 par le directeur adjoint du CCAS en charge de « l'Accompagnement au Grand Age ». La quotité de temps passée n'a cependant pas pu être imputée sur le budget pour des raisons réglementaires.

L'année 2022 devrait être marquée plus particulièrement par :
- L'octroi d'une subvention de la CUD qui se substitue à la participation de chacune des communes du territoire au fonctionnement du comité ;
- La poursuite du processus de transfert du portage du comité à l'APAHM dès notification de l'accord du Département du Nord.

3.7. Les activités développées contribuant au maintien à domicile :

Les activités développées dans ce cadre sont de deux ordres :
- Le portage des repas à domicile ;
- L'accompagnement à la mobilité.

Le portage des repas à domicile est toujours un service important pour les dunkerquois les plus âgés, les moins mobiles avec de faibles ressources. Ainsi, au titre de 2021 :
- 126 372 repas ont été livrés
- 668 bénéficiaires différents ont ainsi été servis à domicile auxquels s'ajoutent les personnes sans domicile fixe déjeunant à l'accueil de jour,
- 587 889,13 euros ont été facturés dans un exercice budgétaire équilibré.

L'accompagnement à la mobilité aura quant à lui souffert d'absences longues, pour diverses raisons, des trois agents affectés à cette mission. Prenant en compte le sous-effectif chronique du service, 526 déplacements de personnes âgées ont été accompagnés sur l'année 2021 pour une recette totale de 2 356 euros.

L'année 2022 devrait être marquée plus particulièrement par :

- Une réflexion sur l'évolution des critères d'accès des usagers aux deux services ;
- Une réorganisation des services au regarde des problèmes d'absence récurrents au sein du service mobilité
- Une articulation du service mobilité aux évolutions du transport à la demande initiée par la CUD
- Des modalités de communication sur les services adaptées au développement des orientations élaborées.

4. Un budget principal prévisionnel qui viendra en articulation des budgets des résidences et services en reprenant l'ensemble de ces orientations

Le compte administratif prévisionnel 2021 du budget principal apparaît à l'équilibre après intégration des contributions nécessaires au financement de certains budgets annexes

	BP 21 Dépenses	réalisé 2021 dépenses	BP 21 Recettes	réalisé 2021 recettes
AIDE SOCIALE	679 800,00	635 395,68	0,00	0,00
DIVERS	1 457 400,00	1 346 832,34	6 977 740,00	7 014 786,30
INSERTION	50 862,00	50 667,99	164 560,00	159 151,30
MOYENS DES SERVIC	243 588,00	244 106,36		
PERSONNES AGEES	616 100,00	654 704,62	754 000,00	848 310,04
PATRIMOINE	58 750,00	56 736,20	55 700,00	49 725,75
RESSOURCES HUMAI	4 845 500,00	5 086 496,61	0,00	1,90
Somme :	**7 952 000,00**	**8 074 939,80**	**7 952 000,00**	8 071 975,29

L'année 2022 devrait être marquée plus particulièrement par :

- L'application des mesures salariales évoquées plus haut, au même titre que sur les budgets des résidences et services ;
- Le recrutement du chargé de Mission « Une nourriture de qualité pour tous » ;
- Les salaires en année pleine des deux chargées de mission « Service Public des Besoins Essentiels » et « Inclusion Numérique » ;
- Les ajustements nécessaires au fil du déroulement de l'activité pour faire face aux impondérables.

D. La prospective financière

1. Rappel de la stratégie globale

Le CCAS maintiendra les éléments de prospective et de stratégie financières présentés lors des exercices précédents.

Le résultat cumulé excédentaire du budget principal servira à la montée en puissance des politiques sociales et au développement des projets de territoire.

Les différentes structures s'efforceront de maintenir une gestion optimisée de leurs ressources afin de tendre vers l'équilibre financier.

Les nouvelles mesures de revalorisation financières (décret du 1er janvier, prime inflation, etc...) seront intégrés dans les arbitrages budgétaires 2022.

La politique tarifaire des différents établissements sera revue afin de prendre en compte l'évolution du « coût de la vie » en adéquation avec l'arrêté du 23 décembre 2021 relatif au prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées fixant l'évolution maximale à +1.97%.

1. L'évolution au fil de l'eau de la section de fonctionnement

Le tableau ci-après reprend la projection à 3 ans du budget principal.

Il est à noter que le CCAS, par ses missions premières, subit de fortes contraintes en fonction de la conjoncture économique et des besoins sociaux.
De fait, une hausse du cout des dispositifs mis en place historiquement induiront un besoin de financement à la hausse et une interrogation de la participation de la Ville de Dunkerque par le biais de la subvention accordée.

Les projections en termes de dépenses de personnel sont en cours et détermineront le niveau de recettes nécessaires à l'équilibre du budget.

A noter l'intégration de 50K€ pour l'accompagnement des déménagements des pavillons Van Eeghem

Section			CA 2020	CA PREV 2021	2022 fil de l'eau	2023 fil de l'eau	2024 fil de l'eau
FONCTIONNEMENT	AS	AIDE SOCIALE	643 267	635 396	679 800	679 800	679 800
	DI	DIVERS	1 497 683	1 346 832	1 436 400	1 436 400	1 436 400
	IF	INSERTION	58 639	50 668	50 862	50 862	50 862
	MS	MOYENS DES SERVICES	229 828	244 106	208 540	208 540	208 540
	PA	PERSONNES AGEES	1 154 200	654 705	602 600	602 600	602 600
	PE	PATRIMOINE	56 338	56 736	108 750	108 750	108 750
	RH	RESSOURCES HUMAINES	5 368 839	5 086 497	5 137 362	5 188 736	5 240 741
		Recettes avant affectation résultat	9 235 217	8 071 975	8 224 314	**8 275 688**	**8 327 693**
FONCTIONNEMENT		**Dépenses avant affectation résultat**	9 008 794	8 074 940	8 224 314	**8 275 688**	**8 327 693**
		Résultat de l'exercice	226 423	-2 965	0	0	0
		+ Résultat reporté	497 668	724 091	**721 126**	**721 126**	**721 126**
		= Résultat à la clôture	724 091	721 126	721 126	721 126	721 126

2. La programmation pluriannuelle des investissements

L'année 2021 n'a pas permis de mener totalement les projets d'investissement envisagés initialement du fait de la gestion continue de la Covid 19.

Le résultat reporté sera utilisé progressivement et les besoins des établissements pourront ponctuellement faire l'objet d'une subvention d'investissement.

Un zoom particulier sera fait sur le projet de restructuration du foyer logement Louis Matthys afin d'envisager un plan de financement en adéquation avec la volonté politique et la capacité financière de l'établissement en particulier et du CCAS en général.

La PPI fera l'objet d'une revue générale du fait des bouleversements des priorités induits ces 2 dernières années par la crise sanitaire.